COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 juillet 2011 (convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GELLE Thierry, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, MIIe COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, MIIe DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30 Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00 M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00 Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00 M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00 Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00 M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00 M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45 M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00 M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50 Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00 M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00 Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques MIIe COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30 M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45 M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40 M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M. DUBOS Gérard à partir de 14 h 00 M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRE Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00 Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00 Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00 M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00 M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00 M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40 M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu à partir de 15 h 00 M. SENE Malick à M. DAVID Alain Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à

Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 8 juillet 2011

PÔLE DE LA PROXIMITÉ

Direction territoriale rive droite

N° 2011/0553

Marchés Publics - FLOIRAC - Rénovation urbaine du quartier Libération - Création de la première phase de la rue Coluche et de l'assainissement de la rue Yves du Manoir - marché n°10325U - Avenant n°1 avec la société EIFFAGE - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de réaliser les travaux suivants :

- La première phase d'une voie nouvelle, la rue Coluche afin de répondre aux besoins du nouveau collège,
- les travaux d'assainissement de la première phase de la rue Coluche et de la rue Yves du Manoir, afin de permettre de raccorder les nouvelles constructions réalisées par le bailleur social Aquitanis.

L'opération est estimée à 600 000,00 € HT, soit 717 600,00 € TTC (Lot 1 : Assainissement : 350 000,00 € HT, 418 600,00 € TTC et lot 2 : Voirie 250 000,00 € HT, 299 000,00 € TTC).

Le financement relève à 95% des crédits spécifiques à la politique de la ville (Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47 (UE00000076) et à 5% des fonds de proximité voirie et assainissement. Il est prévu sur l'année budgétaire 2011.

Par délibération n° 2010/0043 en date du 19 février 2010, le Conseil de Communauté a autorisé Monsieur le Président à lancer une procédure de type appel d'offres ouvert, décomposé en deux lots, avec une publicité nationale.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'Offres, réunie le 1 septembre 2010, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

	Titulaires	Montants des marchés en
		euros
Lot 1 Assainissement	NOVELLO	Montant HT: 330 673,65
		Montant TTC: 395 485,69
Lot 2 Voirie	EIFFAGE	Montant HT: 166 451,19
		Montant TTC: 199 075,62
		Montant total HT: 497 124,84
		Montant total TTC: 594 561,31

En phase de réalisation des travaux, des variations des quantités des prestations prévues au marché à prix unitaires ainsi que des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires afin de prendre en compte la demande de la Commune concernant les matériaux pour une meilleure cohérence des projets urbains du secteur. Ces éléments conduisent à la proposition du présent avenant.

Plus précisément, les incidences financières ont notamment pour origine :

- Les travaux de la première phase de la rue Coluche sont réalisés afin d'accompagner l'ouverture du nouveau collège. Conformément aux demandes initiales du Conseil Général l'aménagement, prévu au marché, comporte la réalisation de trois places de stationnement pour les cars scolaires. Cependant, lors de la réalisation des travaux, le Conseil Général nous a informé de la modification de la carte scolaire et en particulier de l'extension de la zone de rattachement à l'établissement. De ce fait, deux emplacements supplémentaires pour le stationnement des cars scolaires doivent être créés. Cette modification implique de transformer le stationnement longitudinal des véhicules légers en arrêt pour les cars scolaires.
- L'aménagement de la première phase de la rue Coluche doit s'harmoniser avec les autres aménagements des espaces publics, réalisés par la Commune et les bailleurs, en particulier la partie Sud de l'avenue de la Libération qui constitue un projet majeur. La rue Coluche se raccorde à l'avenue de la Libération. Il est donc intéressant de substituer la bordure de trottoir classique T3, prévue au marché, par une bordure en béton avec un profil pierre de 25x30 identique à celui de l'avenue de la Libération.

Le rapport pour l'avis préalable de la Commission d'Appel d'Offres, joint à la présente délibération, détaille les justifications de cet avenant.

L'avenant d'un montant de 16 331,22 € HT, soit 19 532,14 € TTC, représente une augmentation de 9,8 % par rapport au montant initial du marché.

Il est également proposé dans ce projet d'avenant, de modifier la durée du marché initialement prévue de six mois et de la porter à neuf mois, soit une durée supplémentaire de trois mois.

Le montant de l'avenant dépassant de plus de 5 % le montant du marché initial, l'avis préalable de la commission d'appel d'offres a été sollicité conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n°9 5-127 du 8 février 1995, modifiée par l'article 5 de la loi n°96-142 du 21 février 1996.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 29 juin 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibérations suivantes:

Le conseil de communauté,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

Vu le marché initial n°10325U,

Vu l'avis préalable favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 juin 2011,

Vu le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et 2121-13 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant:

Qu'il y a lieu de prendre en compte les adaptations proposées et les modifications des quantités initiales du marché. Il est alors nécessaire de conclure un avenant au marché n° 10325U relatif à la voirie de la première phase de la rue Coluche dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac;

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie initiale du marché.

DECIDE

ARTICLE 1

Les termes du projet d'avenant, ci-annexé, au marché n° 10325U relatif à la voirie de la première phase de la rue Coluche dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac, sont approuvés.

Le montant du marché est porté de 199 075,62 € TTC à 218 607,76 € TTC. Le délai d'exécution est porté de six mois à neuf mois.

ARTICLE 2

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant, ci-annexé, au marché n° 10325, relatif à la voirie de la première phase de la rue Coluche dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Libération à Floirac.

ARTICLE 3

La dépense résultant du présent avenant marchés seront imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2011, Chapitre 23, Article 2315, Fonction 8220, CRB UE00, Programme HC47 (UE00000076).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 27 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE: 27 JUILLET 2011

M. JEAN TOUZEAU